

RAPPORT DE GESTION 2024

Société coopérative Caisse d'assurance de sport
de la Fédération suisse de gymnastique (CAS-FSG)



TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE -----	3
ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS-----	4
105ème Assemblée générale de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique du 1 novembre 2025 à Burgdorf/BE -----	4
PROCÈS-VERBAL SUCCINCT -----	5
104ème Assemblée générale de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique du 19 octobre 2024 à Lausanne/VD -----	5
RAPORT ANNUEL 2024 -----	7
IMPRESSIONS 2024 -----	8
COMPTES ANNUELS-----	9
Bilan au 31 décembre 2024 -----	9
Compte d'exploitation 2024 -----	10
Fonds propres 2024 -----	11
Annexe -----	12
Utilisation du résultat annuel -----	18
Rapport de l'organe de révision -----	19
BUDGET 2026-----	20
Commentaire sur le budget 2026 -----	21
FIT EN HIVER -----	22
La prévention, c'est important pour nous -----	22
CHIFFRES-CLÉS 2024 -----	23
STATISTIQUES-----	24
Nombre d'assuré depuis fondation -----	24
Effectif des assurés et recettes de primes 2024-----	25
Nombres de sinistres annoncés -----	25
Nombres d'accidents et de bris de lunettes indemnisés y compris décomptes supplémentaires-----	26
Indemnités versées durant l'exercice 2024-----	27
Sinistres indemnisés durant les vingt dernières années -----	28
Sinistres indemnisés par branche durant les cinq dernières années-----	28
Accidents selon engins/disciplines et genre de lésion -----	29
Accidents et bris de lunettes selon engins/disciplines -----	30
Indemnités d'invalidité et de décès versées durant les 10 dernières années -----	31

AVANT-PROPOS

Chers et chères gymnastes

L'exercice 2024 aura été financièrement réussi, une fois de plus grâce au bénéfice réalisé sur les placements de capitaux. Cela ne doit toutefois pas faire oublier que le résultat technique a été négatif, même si des raisons l'expliquent. Reste que, selon le rapport de l'actuaire qui analyse et évalue chaque année la qualité des provisionnements, les résultats et chiffres techniques, les risques de nature actuarielle ainsi que les risques liés à la variation des taux d'intérêt, la CAS repose sur de solides bases financières.



L'évolution technique est stable, et aucune influence négative sur la situation financière n'a été identifiée pour l'instant : la moyenne des cinq dernières années témoigne d'une rentabilité technique de 100% (avant la réassurance), le taux de sinistres moyen des cinq dernières années affiche 35% après réassurance et les provisions techniques, qui servent à couvrir les dépenses réglementaires pour cas d'assurance, indiquent un niveau de sécurité de 99%, voire même de 99,95% si l'on compte les réserves constituées pour accidents de gymnastique, respectivement les prestations bénévoles.

En outre, on peut compter sur un capital propre non négligeable de plus de six millions en cas de scenario actuariel extrême et extraordinaire (tempête lors d'une fête de gymnastique avec divers dommages personnels par exemple).

Nos provisions pour fluctuation des risques de placement de 800'000 francs permettraient d'absorber sans problème la différence par rapport à la valeur des obligations inscrite au bilan qu'engendrerait une augmentation des intérêts d'un pourcent.

Aucune tendance ne peut être dessinée à partir de l'analyse des statistiques concernant la répartition des risques entre les différentes branches sportives : la gymnastique aux agrès reste la spécialité sportive qui déplore le plus grand nombre d'accidents, suivie par les jeux. C'est donc avec une certaine sérénité que nous pouvons aller de l'avant et attirer l'attention sur les très bonnes prestations de la CAS, au risque que cela entraîne soudainement la déclaration d'un nombre plus important de sinistres. L'année dernière, la commission d'administration a présenté la Caisse d'assurance de sport aux gymnastes de trois associations cantonales et régionales de gymnastique, et l'une ou l'autre demande nous sont déjà parvenues pour faire de même en 2025.

Brigitte Häni
Présidente de la commission d'administration

ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS

105^{ème} Assemblée générale de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique du 1er novembre 2025 à Burgdorf/BE

Les délégués des associations ont droit de vote, conformément au règlement des droits de vote de la FSG.

1. Bienvenue et appel
2. Election des scrutateurs
3. Election de l'organe de révision
La commission d'administration et le conseil de la Société coopérative proposent l'élection de la PricewaterhouseCoopers SA, Bâle, pour une période du mandat d'une année.
4. Election conseil de la Société coopérative
5. Présentation du rapport de gestion y compris le procès-verbal, le rapport annuel, les comptes annuels au 31 décembre 2024, le budget 2026 et le rapport de l'organe de révision
6. Prise de décision
 - 6.1 Approbation du rapport de gestion y compris le procès-verbal, le rapport annuel et les comptes annuels 2024
La commission d'administration et le conseil de la Société coopérative proposent d'approuver le rapport de gestion y compris le procès-verbal, le rapport annuel et les comptes annuels 2024 et de prendre connaissance du rapport de l'organe de révision.
 - 6.2 Utilisation du résultat annuel comptes 2024
La commission d'administration et le conseil de la Société coopérative proposent de transférer 230'505.56 francs du bénéfice au bilan 2024 à la réserve facultative et 40'419.96 francs sur les nouveaux comptes.
 - 6.3 Approbation du budget 2026
La commission d'administration et le conseil de la Société coopérative proposent d'approuver le budget 2026.
7. Révision des statuts et du règlement
8. Règlement du fonds de participation à l'excédent
9. Divers et question d'ordre général (sans prise de décision)

PROCÈS-VERBAL SUCCINCT

de la 104^{ème} Assemblée générale de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique, le 19 octobre 2024 à Lausanne (VD)

Présidée par : Brigitte Häni, présidente de la commission d'administration de la CAS-FSG

1. Appel

Délégués ayant le droit de vote : au total 179 délégués

Autres participants : 7 membres du conseil de la coopérative, 5 membres de la commission administrative de la CAS, 2 collaborateurs de l'administration de la CAS, 5 membres de la commission de gestion de la FSG, 6 responsables de secteur / chefs de département / présidents de commissions, 6 membres de la direction, 32 invités d'honneur, 39 membres de la garde d'honneur, 3 employés du secrétariat, 17 membres du comité d'organisation (y compris accompagnateurs d'honneur), 15 accompagnateurs des fédérations et 2 autres personnes (y compris interprétation), soit un total de 318 participants.

2. Election des scrutateurs.trices

Les membres de la CCG sont élu.e.s comme scrutateurs.trices par élection tacite.

3. Election de l'organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA est réélu comme organe de révision.

4. Election complémentaire conseil de la Société coopérative

Les membres actuels du comité central Fabio Corti, Roland Schenk, Philipp Moor, Aurélie Fänger et Cornelia Gamma, ainsi que les deux nouveaux membres du comité central de la FSG, Lysiane Tissières et Renate Krähenbühl nouvellement élues membres du CC, qui succèdent à Martin Hebeisen et Felix Mangold, sont également élues sans voix contraire comme membres du conseil de la Société coopérative. Conformément aux statuts de la CAS, le président central de la FSG, Fabio Corti, est d'office également président du conseil de la coopérative.

5. Rapport de gestion avec procès-verbal, rapport annuel, comptes annuels au 31 décembre 2022, budget 2024 et rapport de l'organe de révision

Aucune discussion n'est demandée au sujet du rapport de gestion qui comprend

- le procès-verbal de l'assemblée de la coopérative du 21 octobre 2023 à Cham (ZG)
- le rapport annuel, les comptes annuels 2023, le rapport de l'organe de révision
- et le budget 2025.

6. Prise de décision

6.1 Approbation du rapport de gestion avec procès-verbal, rapport annuel et comptes annuels 2023

Le rapport de gestion avec procès-verbal, rapport annuel et comptes annuels 2023 est approuvé à l'unanimité et il est pris connaissance du rapport de l'organe de révision.

6.2 Utilisation du résultat comptes 2023

Sur proposition de la commission administrative et du conseil de la coopérative, l'assemblée décide à l'unanimité de compenser la perte au bilan de CHF 361'255.86 de l'année 2023 avec la réserve facultative conformément à l'article 674 du CO.

6.3 Approbation du budget 2025

Le budget 2025 est approuvé sans voix contraire.

7. Révision des statuts et des règlements

- La modification du droit des coopératives entraîne une adaptation des statuts. Cette révision partielle est acceptée à l'unanimité et entre en vigueur au 01.01.2025. Les modifications des règlements sont également acceptées sans opposition.

8. Divers

- La journée d'information pour les responsables des assurances des fédérations aura lieu le 20 juin 2025 dans le cadre d'un apéritif lors de la FFG à Lausanne, suivi d'une visite commune du spectacle FFG. Brigitte a encouragé les fédérations à mieux faire connaître la CAS et ses prestations aux clubs et a proposé que les membres de la commission administrative se rendent volontiers en personne aux conférences des présidents et des responsables pour en parler.
 - Le 1er décembre 2023, Stefanie Rickermann a pris la succession d'Andrea Hofer. Eveline Zumsteg quittera la CAS à la fin de l'année et sa remplaçante, Anabel Meyer, commencera le 1er décembre 2024.
 - D'un commun accord, la CAS s'est séparée de l'administratrice Caroline Figueroa. Des informations sur la nomination de sa successeure seront communiquées prochainement.
 - Tous les participants à l'assemblée de la coopérative recevront de nouveau un cadeau de la CAS : un pot de confiture et un pot de vin cuit (raisinée).
 - Enfin, Brigitte Häni remercie le président central Fabio Corti, l'ensemble du conseil de la coopérative, la commission administrative, l'administratrice et les collaboratrices de l'administration ainsi que les présidences des fédérations et clubs de la FSG et les délégués pour leur bonne collaboration, leur soutien et leur attention.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE CAISSE D'ASSURANCE DE SPORT DE LA FSG

Président du conseil de la Société coopérative : Fabio Corti

Présidente de la commission d'administration : Brigitte Häni

Rédactrice du procès-verbal : Stefanie Rickermann

Rapport annuel 2024

Chers et chères gymnastes

Les effectifs ont augmenté d'environ 3'000 personnes, des jeunes principalement. En 2024, ils étaient 155'854 inscrits auprès de la FSG. Pour la CAS, cela signifie des recettes de primes à la hausse.

Il ressort des statistiques du présent rapport annuel que les déclarations de sinistres et les paiements varient d'une année à l'autre. Le nombre de sinistres déclarés en 2024 s'élève à 629, répartis entre les accidents (376), les bris de lunettes (175) et la responsabilité civile (78) ; cela représente 30 déclarations de plus qu'en 2023, mais le montant total des indemnisations de 239'700 francs a été inférieur de 22% par rapport à l'année précédente. Les indemnisations d'invalidité d'un montant total de 37'500 francs concernaient des accidents survenus au cours des années précédentes. Début 2024, un tragique accident mortel s'est malheureusement produit lors d'un cours de gymnastique. Nous présentons nos sincères condoléances aux proches ainsi qu'à la société concernée et leur souhaitons beaucoup de force et de courage dans cette période difficile.

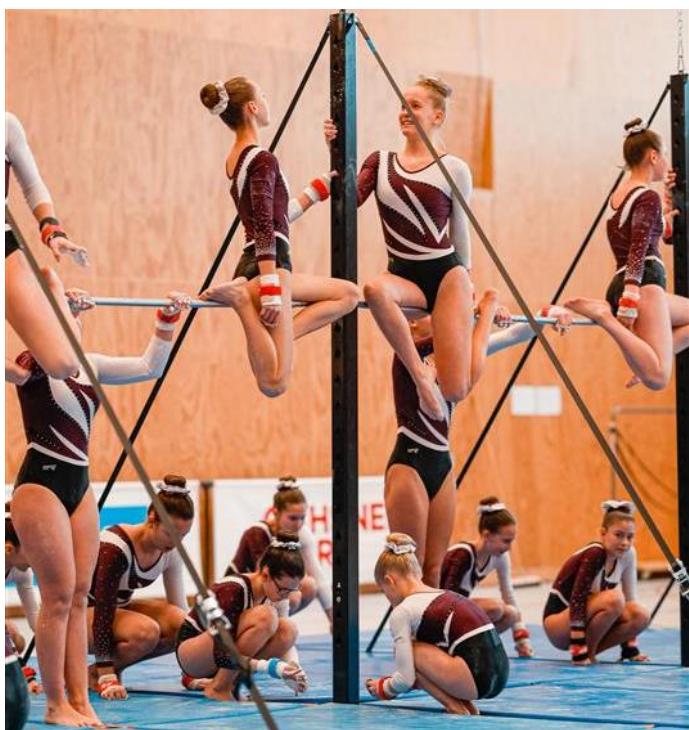
La situation des placements a été très positive en 2024.

Les ressources humaines auront représenté un véritable défi pour la CAS en 2024 : au printemps, Andrea Hofer a quitté le secrétariat comme prévu pour une retraite bien méritée, et elle m'a remis le flambeau. Malheureusement, en avril Eveline Zumsteg a donné sa démission après 13 ans passés à la CAS, puis Caroline Figueroa est tombée malade durant l'été. Heureusement, en août 2024 Stephan Wehrli est passé de la commission administrative au secrétariat afin notamment de faciliter l'intégration des deux nouvelles employées, Anabel Meyer (100% en décembre 2024) et Vincenza Iazzetta (30% en janvier 2025). Durant l'automne 2024, la CAS s'est séparée de l'administratrice, Caroline Figueroa, et c'est moi qui me suis lancée en reprenant son poste en janvier 2025, après tout juste une année passée à la CAS. Grâce au précieux soutien de la commission administrative, nous avons surmonté ensemble cette situation.

Le remplacement complet de l'administration à Aarau s'est certes accompagné d'une perte de connaissances spécialisées, mais grâce au précieux engagement de toute l'équipe, avide d'apprendre et ouverte à la nouveauté, nous saurons gérer les prochaines années. Je me réjouis beaucoup de continuer à travailler avec elle.

Stefanie Rickermann
Administratrice

IMPRESSIONS 2024



COMPTES ANNUELS

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

	Notes	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
ACTIFS			
Placements de capitaux	3.1	8'433'386.44	7'822'168.90
Compte de titres (liquidités)		1'127'775.15	748'304.76
Obligations		3'829'347.70	4'061'968.10
Actions		1'686'769.00	1'396'969.54
Fonds		1'157'084.20	1'065'040.50
Autres placements de capitaux		632'410.39	549'886.00
Autres actifs		510'278.97	362'990.49
Liquidités	3.2	405'918.65	336'882.60
Immobilisations corporelles	3.3	0.00	0.00
Créances d'opérations d'assurance	3.4	0.00	7'450.00
Autres créances	3.5	16'334.62	17'187.64
Comptes de régularisation des actifs	3.6	88'025.70	1'470.25
Total actifs		8'943'665.41	8'185'159.39
PASSIFS			
Capitaux étrangers		2'803'245.45	2'315'582.00
Provisions techniques	3.7	1'600'000.00	1'600'000.00
Provisions non techniques	3.8	947'800.00	681'732.00
Engagements provenant des activités d'assurance	3.9	0.00	8'850.00
Autres passifs	3.10	306.50	
Comptes de régularisation du passif	3.11	122'571.30	25'000.00
Autres dettes	3.12	132'567.65	0.00
Capitaux propres		6'140'419.96	5'869'494.44
Capital social de la Société coopérative		1'200'000.00	1'200'000.00
Réserve statutaire pour couvrir le capital social de la Société coopérative		1'800'000.00	1'800'000.00
Réserve légale		1'500'000.00	1'500'000.00
Réserves facultatives		1'369'494.44	1'730'750.30
Résultat reporté de l'exercice précédent		0.00	-412'006.44
Résultat annuel		270'925.52	50'750.58
Total Passifs		8'943'665.41	8'185'076.44

COMPTES ANNUELS

COMPTE D'EXPLOITATION 2024

	Notes	2024 CHF	2023 CHF
Primes brutes	4.1	816'670.00	810'497.00
Part des réassureurs	4.1	-113'230.00	-113'950.00
Primes pour compte propre	4.1	703'440.00	696'547.00
Changement de contributions primes pour compte propre		0.00	0.00
Primes acquises pour compte propre		703'440.00	696'547.00
Total produits techniques d'assurance		703'440.00	696'547.00
Paiements pour cas d'assurance brut	4.2	-239'625.85	-294'126.59
Charges cas d'assurance pour compte propre	4.2	-239'625.85	-294'126.59
Changement provisions techniques pour compte propre		0.00	100'000.00
Changement provisions pour prestations d'assurance	4.2	0.00	100'000.00
Charges cas d'assurance pour compte propre	4.2	-239'700.25	-194'126.59
Frais de clôture et d'administration	4.3	-695'900.11	-454'646.99
Total charges techniques d'assurance		-935'600.36	-648'773.58
Résultat technique d'assurance		-232'160.36	47'773.42
Produits des placements	4.4	743'613.41	418'988.52
Charges des placements	4.5	-257'820.13	-403'482.00
Résultat des placements		485'793.28	15'506.52
Autres produits financières	4.6	18'191.35	93.69
Autres charges financières	4.7	0.00	0.00
Résultat opérationnel		271'824.27	63'373.63
Résultat avant impôts		271'824.27	63'373.63
Impôts directs		-898.75	-12'623.05
Résultat annuel		270'925.52	50'750.58

COMPTES ANNUELS

FONDS PROPRES 2024

FONDS PROPRES	Capital social de la Société coopérative	Réserve statutaire pour couvrir le capital social de la Société	Réserve légale	Bénéfices libres non distribués	Report sur nouveaux comptes	Bénéfice	Total
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Valeur bilan 01.01.2023	1'200'000	1'800'000	1'500'000	1'730'750	89'763	-501'769	5'818'744
Allocations	0	0	0	0	-501'769	501'769	0
Attribution à la FSG	0	0	0	0	0	0	0
Résultat	0	0	0	0	0	50'751	50'751
Valeur bilan 31.12.2023	1'200'000	1'800'000	1'500'000	1'730'750	-412'006	50'751	5'869'494
Valeur bilan 01.01.2024	1'200'000	1'800'000	1'500'000	1'730'750	-412'006	50'751	5'869'494
Allocations	0	0	0	-361'256	412'006	-50'751	-1
Attribution à la FSG	0	0	0	0	0	0	0
Résultat	0	0	0	0	0	270'925	270'925
Valeur bilan 31.12.2024	1'200'000	1'800'000	1'500'000	1'369'494	0	270'925	6'140'419

Capital social de la Société coopérative et réserve statutaire pour couvrir le capital social de la Société

Selon l'art. 35 des Statuts, le capital de la Société coopérative se monte à CHF 3'000'000.00 et doit être versé à 100%. Un montant inférieur n'est pas autorisé.

Réserve légale de bénéfice :

Selon l'art. 35 des Statuts, l'attribution à la réserve légale de bénéfice s'élève à 20% au moins du bénéfice annuel et peuvent monter jusqu'à 50% du capital social statutaire ou, si elles ont été entamées, jusqu'à ce qu'elles soient ramenées à ce niveau.

La réserve légale se monte à 50% du capital de la Société coopérative et est donc entièrement financée.

Réserves facultatives	31.12.2024	31.12.2023	CHF
Réserve pour risque dû à des catastrophes	1'000'000.00	1'000'000.00	
Réserve pour cas spéciaux	369'494.44	730'750.30	
Réserves facultatives	1'369'494.44	1'730'750.30	

ANNEXE COMPTES ANNUELS 2024

1 GÉNÉRALITÉS

1.1 Forme juridique et but

La Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique ayant son siège à Aarau est une Société au sens de l'art. 828 ss. du Code des obligations.

Elle offre à ses assurés une protection d'assurance contre les suites d'accidents et de bris de lunettes survenus durant l'exercice d'une activité officielle.

La Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique peut, en versant des montants tirés de ses fonds disponibles, favoriser les intérêts de la Fédération suisse de gymnastique.

1.2 Organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA, Bâle

1.3 Collaborateurs/trices

Comme l'année passée, la CAS-FSG comporte moins de dix employé.e.s.

2 PRINCIPES RELATIFS À LA PRÉSENTATION DES COMPTES

2.1 Comptabilité

Les comptes annuels de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique s'appuient sur le droit comptable et remplit les directives de la FINMA sur la structure minimale du compte annuel selon la loi sur la surveillance FINMA 2015 (surveillance fédérale des marchés financiers pour les assurances). Depuis 01.01.2017, les obligations sont évaluées à la valeur du marché (avant valeur nominale).

2.2 Clôture du bilan et comptabilité

Les comptes annuels englobent la période allant du 1er janvier au 31 décembre, date de leur clôture. La comptabilité et les comptes annuels sont conduits en francs suisses.

2.3 Conversion

Pour les postes en devises étrangères, la conversion s'effectue au cours en vigueur à la clôture du bilan et dans les comptes de résultat au cours du jours de la comptabilisation.

Cours des changes

au 31.12.2023	CHF - EUR	0.929700
au 31.12.2023	CHF - USD	0.841700
au 31.12.2024	CHF - EUR	0.938400
au 31.12.2024	CHF - USD	0.906300

2.4 Principes d'évaluation

Le principe en vigueur est celui de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs. Les principes d'évaluation valent de manière uniforme pour toutes les positions individuelles.

2.5 Créances et autres actifs

Ces positions sont évaluées à leur valeur nominale et en tenant compte de la solvabilité. Le cas échéant, les amortissements nécessaires sur les créances sont effectués.

2.6 Capitaux

Toutes les obligations sont portées au bilan selon leur valeur marché et y restent jusqu'à leur terme, respectivement leur remboursement. Le cas échéant, des corrections de valeur sont apportées. Il est renoncé à appliquer des intérêts intermédiaires.

Les actions, parts des fonds d'investissement et autres investissements ont été portées au bilan à la valeur du marché. Les liquidités conservées comme partie de la stratégie d'investissement sont mentionnées à leur valeur nominale sous les investissements en capitaux.

Les actifs financiers dérivés ne sont pas autorisés. Dans le cadre de l'activité d'investissement, les activités dérivatifs selon LIMF sont interdites. Dans ce contexte, la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique renonce donc à établir par écrit un règlement concernant le commerce dérivatif sous l'angle de l'art. 113 para. 1 LIMF (loi sur l'infrastructure des marchés financiers et sur le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières de dérivés) et est, conformément à l'art. 113 para. 2 LIMF exonérée des obligations (de documentation) de la LIMF.

2.7 Positions liquides

Les positions liquides comprennent le fonds de caisse et les avoirs bancaires. Ils sont évalués à leur valeur nominale.

2.8 Engagements et autres passifs

Les engagements ainsi que les autres passifs sont en principe évalués à leur valeur nominale.

2.9 Provisions techniques d'assurance

Par provisions constituées pour risques d'assurance s'entend l'évaluation prudente et mesurée des engagements techniques d'assurance à long terme de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique. Les provisions techniques d'assurance se composent des provisions pour sinistres individuels, des sinistres assurés survenus et pas encore connus (IBNR), des frais de traitement des sinistres pour le développement des sinistres survenus (ULAE), les provisions pour cas graves dus à des accidents gymnaque, des provisions pour prestations volontaires et d'une réserve pour fluctuation des risques d'assurance.

2.10 Provisions non techniques

Les provisions non techniques concernent essentiellement une rente de veuve et les risques de placement. Pour la rente de veuve (réglementation préobligatoire pour un collaborateur du cadre de longue durée) le capital de couverture est vérifié périodiquement et, le cas échéant, ajusté.

2.11 Créances sur affaires d'assurance

Tous les engagements ou créances envers la Fédération suisse de gymnastique (FSG) en tant que proche apparaissent clairement dans les comptes annuels.

3 EXPLICATIONS CONCERNANT LE BILAN

3.1	ÉTAT DES PLACEMENTS	Disponibilité	Obli-	Actions	Fonds	Autres	Total
		Capitaux					
		CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
	Valeur bilan 01.01.2023	753'365	3'804'667	1'436'181	1'103'480	535'159	7'632'852
	Entrées	1'485'091	875'338	23'527	973'555	167'613	3'525'126
	Sorties	-1'490'151	-735'146	-172'719	-1'016'442	-168'786	-3'583'245
	Attributions	0	100'469	131'568	34'419	11'682	278'139
	Amortissements	0	-9'215	-24'498	-32'254	-8'328	-74'296
	Gains réalisés	0	30'131	8'265	2'385	12'546	53'327
	Pertes réalisées	0	-4'276	-5'355	-102	0	-9'733
	Valeur bilan 31.12.2023	748'305	4'061'968	1'396'970	1'065'041	549'886	7'822'169
	Valeur bilan 01.01.2024	748'305	4'061'968	1'396'970	1'065'041	549'886	7'822'169
	Entrées	1'811'143	308'290	177'038	433'875	54'045	2'784'391
	Sorties	-1'431'673	-671'471	-64'035	-476'863	-147'075	-2'791'117
	Attributions	0	126'551	197'576	130'614	170'340	625'081
	Amortissements	0	0	-33'826	0	0	-33'826
	Gains réalisés	0	4'194	13'046	4'627	7'394	29'261
	Pertes réalisées	0	-184	0	-210	-2'179	-2'573
	Valeur bilan 31.12.2024	1'127'775	3'829'348	1'686'769	1'157'084	632'410	8'433'386
	Intérêts courus en sus					31.12.2024	31.12.2023
						CHF	CHF
	A la date du bilan les intérêts courus en sus sur les titres à revenu fixe non activés s'élèvent au total à					13'550.30	12'667.00

3.2	Liquidités	31.12.2024	31.12.2023
		CHF	CHF
Caisse		2.00	2.00
Compte courant UBS		405'916.65	336'880.60
Liquidités		405'918.65	336'882.60

L'allocation des fonds en concordance avec la stratégie de placements et le "Risk management" a une influence sur le montant des disponibilités.

3.3	Immobilisations corporelles	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
	Les immobilisations corporelles comprennent le mobilier et les installations dans le bâtiment de la Fédération suisse de gymnastique à Aarau.		
	Les immobilisations corporelles sont propriété de la Fédération suisse de gymnastique.	0.00	0.00

En conséquence, les frais d'assurance incendie pour ces immobilisations corporelles sont à la charge de la Fédération suisse de gymnastique.

La CAS participe aux dépenses dans le cadre du contrat de prestations de services conclu avec la FSG.

3.4	Créances d'operations d'assurance	31.12.2024	31.12.2023
		CHF	CHF
Créances envers la FSG		0.00	5'000.00
Créances envers les associations cantonales et partenaires		0.00	2'450.00
Créances d'operations d'assurance		0.00	7'450.00

3.5	Autres créances	31.12.2024	31.12.2023
		CHF	CHF
	Créances envers l'administration fédérale des contributions (impôt anticipé)	16'334.62	17'187.64
	Autres créances	16'334.62	17'187.64

Les demandes de remboursement de l'impôt anticipé envers l'administration fédérale des contributions de l'année précédente ont été reçues.

3.6	Comptes de régularisation des actifs	31.12.2024	31.12.2023
		CHF	CHF
Paiement anticipé vis-à-vis des assurances sociales	0.00	1'470.25	
Paiement anticipé responsabilité civile Vaudoise 2025	75'600.00	0.00	
Paiement anticipé LA collective AXA 2025	8'350.00	0.00	
Paiement anticipé Allianz LAA, LAAC, AIJM 2025	4'075.70	0.00	
Comptes de régularisation des actifs	88'025.70		1'470.25

3.7	Provisions techniques	31.12.2024	31.12.2023
		CHF	CHF
Provisions pour des sinistres individuels	800'000.00	800'000.00	
Provisions pour sinistres pour les cas en suspens et non encore connus (IBNR)	200'000.00	200'000.00	
Provisions pour frais de traitement des sinistres (ULAE)	100'000.00	100'000.00	
Réserve de fluctuation pour des risques	100'000.00	100'000.00	
Provisions pour cas graves dus à des accidents gymniques	200'000.00	200'000.00	
Provisions pour prestations volontaires	200'000.00	200'000.00	
Provisions techniques	1'600'000.00		1'600'000.00

Les provisions pour des risques techniques d'assurance correspondent à une estimation actuarielle de manière prudente des engagements techniques d'assurance à long terme de la Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique.

3.8	Provisions non techniques	31.12.2024	31.12.2023
		CHF	CHF
Provision rentes de veuf pour collaborateurs du cadre	47'800.00	31'732.00	
Réserve de fluctuation pour risque de placement	800'000.00	650'000.00	
Provisions pour risques en TI	100'000.00	0.00	
Provisions non techniques	947'800.00		681'732.00

La rente de veuve pour les cadres est un régime surobligatoire de rentes pour les cadres de longue date. La réserve mathématique future éventuelle est vérifiée régulièrement et adaptée le cas échéant. Pour l'exercice en cours, 30'000 francs ont été provisionnés.

Les réserves pour risques de fluctuation de valeur dans les placements ont été réduites de 400 000 francs en 2022 en raison de la mauvaise situation exceptionnelle du marché des capitaux. Des réserves de 250 000 francs pour l'exercice 2023 et de 150 000 francs pour l'exercice 2024 ont à nouveau été constituées. Le niveau de sécurité initial a donc été rétabli. La provision sert à couvrir les risques potentiels de dommages aux banques de données et aux installations techniques contre les cyberattaques et les piratages informatiques, qui ont tous pu être évités jusqu'à présent.

3.9	Engagements provenant des activités d'assurance	31.12.2024	31.12.2023
		CHF	CHF
Les engagements envers le preneur d'assurance sont les suivants à la date du bilan.	0.00		8'850.00

Les primes payées d'avance concernent des primes déjà payées par les preneurs d'assurance avant la fin d'année pour le nouvel exercice.

3.10	Autres passifs	31.12.2024	31.12.2023
		CHF	CHF
Autres dettes à court terme envers les assurances sociales	306.50	82.95	
Autres dettes à court terme envers les assuré.e.s	0.00	0.00	
Autres passifs	306.50		82.95

3.11	Comptes de régularisation du passif	31.12.2024	31.12.2023
		CHF	CHF
Charges à payer pour factures impayées de l'organe de révision	35'000.00	15'000.00	
Charges pour les impôts	8'000.00	10'000.00	
Charges pour l'actuaire	4'000.00	0.00	
Charges pour la nouvelle marque	50'000.00	0.00	
Charges pour la prévention	25'000.00	0.00	
Charges pour la LAA,LAAC, AIJM	571.30	0.00	
Comptes de régularisation du passif	122'571.30		25'000.00

Les régularisations pour factures ouvertes englobent les prestations achetées par des tiers.

3.12 Autres dettes

Il s'agit pour l'essentiel de projets uniques pour l'avenir

4 EXPLICATIONS CONCERNANT LE COMPTE D'EXPLOITATION

4.1 Primes pour compte propre

	2024 CHF	2023 CHF
Primes d'association catégorie adultes	418'185.00	420'552.00
Primes d'association catégorie jeunesse	389'635.00	381'045.00
Primes assurance collective des associations et sociétés	3'850.00	3'900.00
Prime de la Fédération suisse de gymnastique (FSG)	5'000.00	5'000.00
Primes acquises brutes	816'670.00	810'497.00
Primes pour responsabilité civile	-74'880.00	-75'600.00
Prime pour la réassurance invalidité et décès	-30'000.00	-30'000.00
Primes pour assurance collective	-8'350.00	-8'350.00
Primes versées aux assureurs	-113'230.00	-113'950.00
Primes pour compte propre	703'440.00	696'547.00

4.2 Charges cas d'assurance pour compte propre

	2024 CHF	2023 CHF
Frais de guérison catégorie adultes	40'484.80	48'752.90
Frais dentaires catégorie adultes	2'275.10	1'733.55
Décès catégorie adultes	20'000.00	0.00
Cas d'invalidité catégorie adultes	37'500.00	87'500.00
Bris de lunettes catégorie adultes	64'922.20	76'739.10
Sinistres responsabilité civile (y compris surfaces vitrées) catégorie adultes	44'449.15	57'550.24
Catégorie adultes travaillant de la FSG	209'631.25	272'275.79
Frais de guérison catégorie jeunesse	16'597.80	15'528.85
Frais dentaires catégorie jeunesse	187.85	148.05
Cas d'invalidité catégorie jeunesse	0.00	0.00
Bris de lunettes catégorie jeunesse	4'835.95	3'944.65
Sinistres responsabilité civile (y compris surfaces vitrées) catégorie jeunesse	8'373.00	2'229.25
Catégorie jeunesse travaillant de la FSG	29'994.60	21'850.80
Frais de guérison de l'assurance collective	74.40	0.00
Paiements brut pour les sinistres	239'625.85	294'126.59
I'assurance collective	0.00	0.00
Constitution de provisions pour les cas individuels	0.00	-100'000.00
Constitution de provisions pour prestations volontaires	0.00	0.00
Changement provisions pour prestations d'assurance	0.00	-100'000.00
Charges cas d'assurance pour compte propre	239'700.25	194'126.59

4.3 Frais de clôture et d'administration

	2024 CHF	2023 CHF
Frais de personnel	254'704.95	227'910.75
Frais pour l'informatique	209'814.75	74'906.07
Frais d'administration	73'380.41	68'830.17
Sponsoring fit en hiver	75'000.00	50'000.00
Formation rente de vieillesse	30'000.00	30'000.00
Publicité et divers (film promotionnel, contribution de donateurs Club '95	53'000.00	3'000.00
Contributions aux mesures de protection Covid-19 versées aux CO de fêtes	0.00	0.00
Frais de clôture et d'administration	695'900.11	454'646.99

Le Club'95 est le club de donateurs de la FSG. Il a pour but de promouvoir et de soutenir la gymnastique en Suisse tant sur le plan des idées que sur le plan matériel. La CAS accorde au Club' 95 une contribution de donateur (Statuts, Art. 3 para. 3).

		2024	2023
		CHF	CHF
4.4	Produits des placements		
	Intérêts des placements	89'271.45	81'420.75
	Gains réalisés des placements	29'260.62	59'429.65
	Attributions	625'081.34	278'138.12
	Autres produits des placements	0.00	0.00
	Produits des placements	743'613.41	418'988.52
4.5	Charges des placements		
	Pertes réalisées des placements	2'572.91	9'733.41
	Amortissements	34'827.86	78'138.00
	Frais de gestion de fortune	69'271.89	64'061.99
	Frais bancaires et commissions	1'147.47	1'548.60
	Constitution de réserves de fluctuation pour risques de placement	150'000.00	250'000.00
	Charges des placements	257'820.13	403'482.00
4.6	Autres produits financiers		
	Autres recettes	14'525.30	93.69
	Gain sur le change	758.80	0.00
	Dividende de la faillite de Swissair	2'907.25	0.00
	Autres produits financiers	18'191.35	93.69
4.7	Autres charges financières		
	Autres charges financières	0.00	0.00

5 AUTRES INDICATIONS

5.1 Réalisation d'une évaluation du risque

Notre gestion des risques englobe des risques opérationnels et des risques financiers (y inclus des risques de placements et d'assurance). Les risques opérationnels englobent également des risques stratégiques et de compliance. Sous la définition «risque» on comprend la possibilité qu'un événement peut avoir une influence importante sur la réalisation du but de l'entreprise. Chaque année les risques évalués et identifiés dans une forme structurée sont soumis au monitoring de la gestion des risques. Les mesures de prévention et minimisation des risques qui résultent de l'évaluation des risques font partie intégrante de la responsabilité de la gestion des risques.

5.2 L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers a abandonné la surveillance de la Société coopérative de la Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique et a déchargé la CAS par décision du 31 décembre 2015 de la surveillance des assurances.

5.3 Principaux événements survenant après la date de clôture du bilan

Aucun événement postérieur à la date de clôture du bilan qui aurait pu influencer de manière déterminante les comptes annuels de l'exercice sous revue n'est à signaler.

UTILISATION DU RÉSULTAT ANNUEL

Le conseil de la Société coopérative et la commission d'administration de la CAS-FSG proposent à l'Assemblée générale de la Société coopérative d'utiliser le résultat du bilan de la manière suivante:

	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
Résultat du bilan		
Report de l'exercice précédent	0.00	-412'006.44
Bénéfice / perte annuel(lé)	270'925.52	50'750.58
Bénéfice / perte du bilan	270'925.52	-361'255.86
 Proposition relative à l'utilisation:		
Attribution à la Fédération suisse de gymnastique (FSG)	0.00	0.00
Attribution à la réserve facultative de bénéfice (réserve pour cas spéciaux)	230'505.56	-361'255.86
Report sur les nouveaux comptes	40'419.96	0.00
Bénéfice / perte du bilan	270'925.52	-361'255.86

Rapport de l'organe de révision

sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale de la Société coopérative
Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique,
Aarau

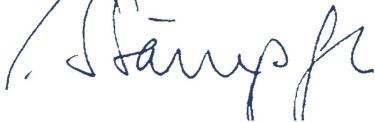
En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau des capitaux propres et annexe (rapport annuel, pages 9 - 17) de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la Commission d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle selon Art. 729a section 1 chiffre 1 et chiffre 2 CO, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition relative au report (rapport annuel, page 18) ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

PricewaterhouseCoopers AG



Michael Stämpfli
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Urs W. Hunziker
Expert-réviseur agréé

Bâle, le 13 juin 2025

BUDGET 2026

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
• Recettes provenant de primes	810'497.00	800'000	816'670.00	800'000	800'000
• Prime accident contrat collectif	-8'350.00	-8'500	-8'350.00	-8'500	-8'500
• Prime d'assurance responsabilité civile	-75'600.00	-75'600	-74'880.00	-75'600	-75'600
• Prime réassurance des risques invalidité et décès	-30'000.00	-30'000	-30'000.00	-30'000	-30'000
Primes acquises pour compte propre	696'547.00	685'900	703'440.00	685'900	685'900
• Charges des sinistres pour compte propre	-294'126.59	-350'000	-239'700.25	-350'000	-350'000
• Changement des provisions techniques	100'000.00	0	0.00	0	0
Charges des sinistres	-194'126.59	-350'000	-239'700.25	-350'000	-350'000
• Frais de personnel/Provision pour adaption de la rente de veuve/idemnisation CSC	-257'910.75	-200'000	-284'704.95	-230'000	-250'000
• Frais pour l'informatique / nouvelles acquisitions	-56'689.27	-55'000	-190'000.00	-55'000	-55'000
• Commission d'admin., Imprimés, Divers	-18'563.50	-34'000	-20'573.60	-84'000	-54'000
• Assemblée de la Société coopérative/ Part CDA (automne)	-26'968.25	-23'500	-25'715.15	-27'000	-27'000
• organe révision, actuaire	-19'743.02	-20'000	-27'091.66	-20'000	-20'000
• Conseillers CAS des associations de la FSG	-3'555.40	0	0.00	-5'000	0
• Prévention des accidents et mesures préventives	-50'000.00	-55'000	-75'000.00	-55'000	-55'000
• Publicités et divers et Club 95	-3'000.00	-5'000	-53'000.00	-5'000	-5'000
Charges techniques	-436'430.19	-392'500	-676'085.36	-481'000	-466'000
• Autres produits	0.00	0	0.00	0	0
Autres produits techniques d'assurance	0.00	0	0.00	0	0
• Infrastructure	-18'216.80	-20'000	-19'814.75	-20'000	-20'000
Autres charges techniques d'assurance	-18'216.80	-20'000	-19'814.75	-20'000	-20'000
Résultat technique	47'773.42	-76'600	-232'160.36	-165'100	-150'100
• Intérêts et dividendes des placements	81'420.75	50'000	89'271.45	50'000	50'000
• Attributions	278'138.12	150'000	625'081.34	150'000	150'000
• Autres produits des placements	0.00	0	0.00	0	0
• Gains réalisés sur les placements	59'429.65	5'000	29'260.62	5'000	5'000
Produits des placements	418'988.52	205'000	743'613.41	205'000	205'000
• Frais d'administration et frais de titres	-65'610.59	-65'000	-70'419.36	-67'000	-67'000
• Amortissements	-78'138.00	-150'000	-34'827.86	-150'000	-150'000
• Pertes réalisées des placements	-9'733.41	-75'000	-2'572.91	-75'000	-75'000
• Changement réserve fluctuation pour risque de placement	-250'000.00	0	-150'000.00	0	0
• Reprise réserve fluctuation pour risque de placement	0.00	0	0.00	0	0
Charges des placements	-403'482.00	-290'000	-257'820.13	-292'000	-292'000
Résultat non technique	15'506.52	-85'000	485'793.28	-87'000	-87'000
• Autres produits financiers	93.69	0	18'191.35	0	0
• Autres charges financières	0.00	0	0.00	0	0
• Impôts	-12'623.05	-8'000	-898.75	-8'000	-8'000
Résultat annuel	50'750.58	-169'600	270'925.52	-260'100	-245'100

BUDGET

Commentaire sur le budget 2026

Nous partons du principe que les effectifs des membres FSG, donc des assuré·e·s, seront à peu près du même ordre que ceux de l'exercice précédent. Les dépenses pour la réassurance s'élèveront donc à 30'000 francs, comme auparavant. A l'heure actuelle, aucune augmentation de prime n'est prévue pour les contrats de responsabilité civile et d'assurance accidents collective.

En l'absence d'une réunion des personnes de contact en 2026, ce poste ne figure pas dans la planification budgétaire 2026.

La situation économique et politique actuelle rend compliquée toute évaluation future du marché de l'investissement. L'inflation, la crainte d'une récession ainsi que l'instabilité géopolitique continuent d'influencer le cours actuel des choses. Par ailleurs, aucune issue ne semble se dessiner à la fin de la guerre en Ukraine et au Proche-Orient. Sur la base des données dont nous disposons actuellement, nous estimons que la performance 2026 devrait être légèrement négative et, en faisant preuve de circonspection, nous tablons sur un déficit de 87'000 francs.

Après déduction de l'impôt sur le capital, nous prévoyons une perte annuelle de 245'100 francs.

FIT EN HIVER SAISON 24/25

Au cours des dix dernières années, les objectifs de Fit en hiver étaient clairs : soutenir les moniteurs.trices dans leur activité, prévenir les blessures et gagner de nouveaux membres. Le programme d'activité physique Fit en hiver n'a pas cessé de se développer grâce au soutien de la Caisse d'assurance de sport. Cette saison, de nouvelles idées ont été pensées pour l'échauffement et le retour au calme. L'échauffement avant le sport est un élément important de la préparation physique et mentale à l'effort à venir, et donc un élément essentiel pour la prévention des blessures.

Fit en hiver sait convaincre

L'offre de Fit en hiver est très populaire, jugez-en plutôt : 65% des utilisateurs apprécient son contenu, 33% s'en montrent très satisfaits, plus de 70% des sociétés ont participé plus de trois fois à Fit en hiver, 41% d'entre elles ont proposé Fit en hiver au public et près de la moitié ont pu recruter entre un et six nouveaux membres.

Fit en hiver devient CONCORDIA Fitiva

Cette saison du Fit en hiver aura été la dernière sous cette forme - mais l'offre continue, et comment ! En raison de la demande croissante et du souhait exprimé de l'élargir, nous travaillons intensivement depuis de nombreux mois sur un nouveau programme. Disponible toute l'année dorénavant, il proposera des contenus élargis ainsi qu'une structure plus conviviale. En outre, des offres spéciales pour la silver génération font leur apparition dans le programme.



Le programme de la FSG pour une vie active et un avenir en pleine forme. Membres, moniteurs.trices, sociétés ou personnes intéressées, tout le monde trouve son compte avec CONCORDIA Fitiva : faire du sport ensemble, obtenir un soutien dans la préparation des leçons et disposer d'une plate-forme pour recruter de nouveaux membres et trouver la société qu'il nous faut.

CHIFFRES CLÉS

295'249

Membres de la FSG assurés

629

Sinistre annoncés

16411

Sinistres enregistrés au Navision

CHF 6'410'420

Capitaux propres

5 Collaboratrices avec un total de

270 % d'emploi

CHF 1'600'000

Provisions techniques

7.85%

Performance placements de capitaux

2'678

Nombre de sociétés

133%

Combined ratio (rapport technique et frais sur
primes)

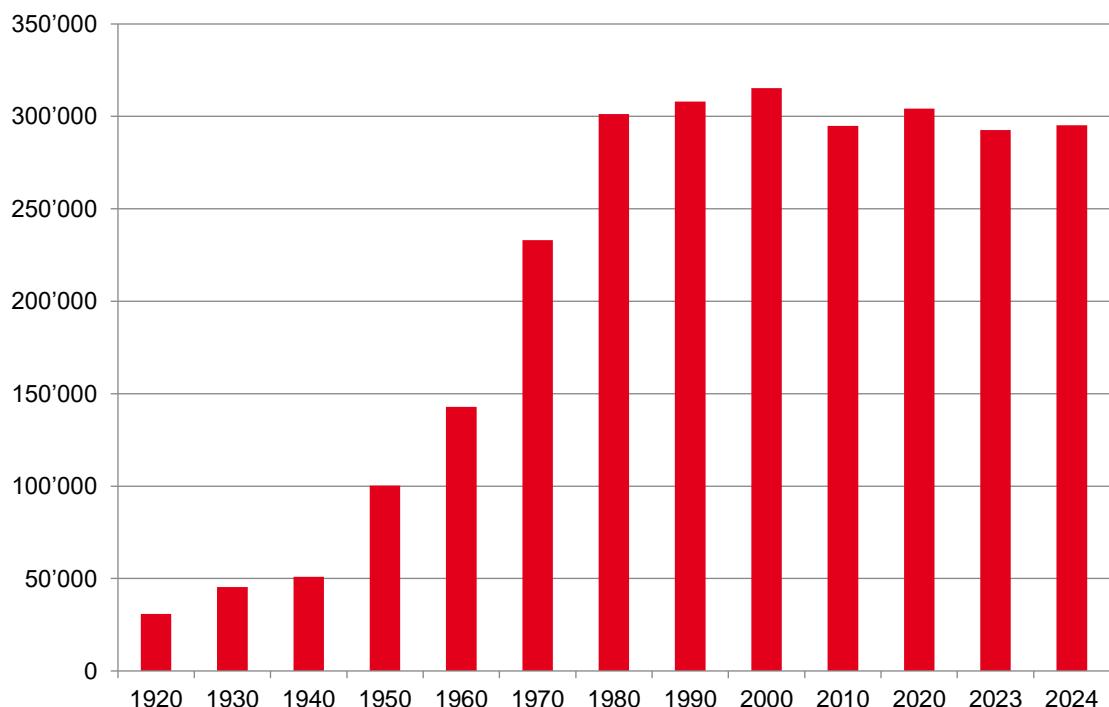
avec prise en compte de la variation des provisions
techniques

CHF 270'925.52

Résultat annuel

STATISTIQUES

Nombre d'assuré depuis la fondation



La CAS existe depuis 1871, tout d'abord sous la forme de Caisse de secours aux gymnastes indépendante. Depuis 1919, elle est rattachée à la FSG, à partir de 1944 en tant que société coopérative indépendante.

STATISTIQUES

Effectif des assurés et recettes de primes 2024

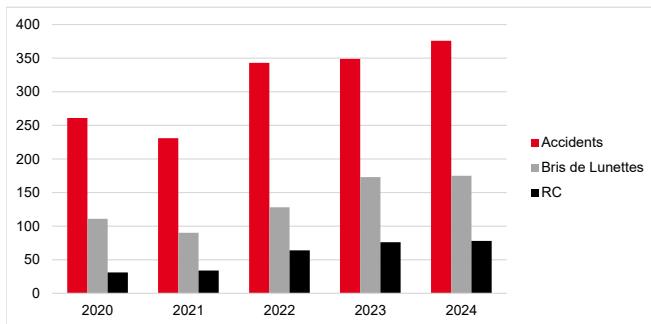
	Nombre d'assurés	Primes CHF
1. Membres "Adultes travaillants" de la FSG dès 17 ans	139'395	418'185.00
2. Membres "Jeunesse" de la FSG jusqu'à 16 ans révolus Garçon/Fille (jeunesse), gymnastique enfantine, enfants de la gymnastique "parents et enfants"	155'854	389'635.00
	295'249	807'820.00
3. Assurance collective "Associations FSG" et "Unions" 28 associations FSG et 12 unions		3'850.00
4. Assurance collective "Caisse centrale de la FSG" selon une convention spéciale		5'000.00
Total 2024	295'249	816'670.00
Total 2023	292'602	810'497.00

STATISTIQUES

Nombres de sinistres annoncés

- Accidents
- Bris de lunettes
- Responsabilité civile (RC)

2024	2023
376	349
175	174
78	76
629	599

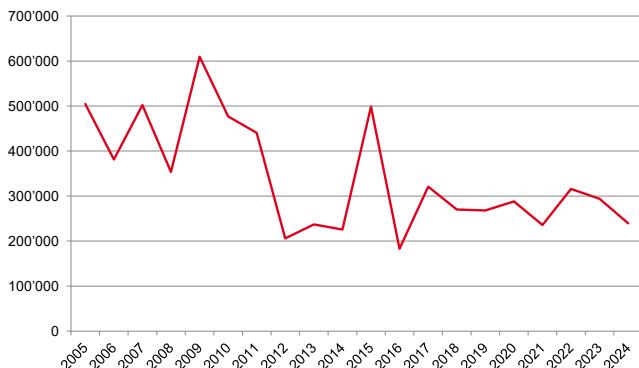


Nombres d'accidents et de bris de lunettes indemnisés y compris décomptes supplémentaires

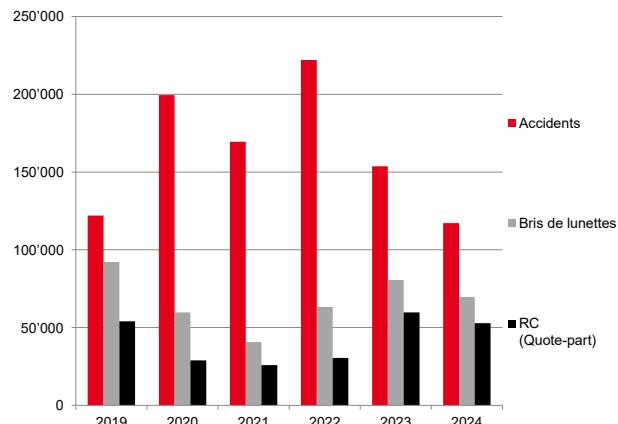
- Accidents
 - de l'exercice courant
 - des périodes d'assurances antérieures
 - décomptes supplémentaires
- Bris de lunettes
 - de l'exercice courant
 - des périodes d'assurances antérieures
 - décomptes supplémentaires

2024	2023
121	92
59	54
<u>54</u>	234
<u>69</u>	215
121	132
33	33
0	0
154	165
388	380

Sinistres indemnisés durant les vingt dernières années



Sinistres indemnisés par branche durant les cinq dernières années



Indemnités versées au cours de l'exercice 2024

1. Membres "Adultes travaillants" de la FSG dès 17 ans

2. Membres "Jeunesse" de la FSG jusqu'à 16 ans révolus

Garçon/Fille (jeunesse), gymnastique enfantine, enfants de la gymnastique "parents et enfants"

Total des indemnités versées en 2024

Montants comparatifs

Total des indemnités versées en 2023

	Décès	Invalidité	Bris de lunettes	Responsabilité civile		Frais de guérison	Frais dentaires	Total CHF
				Dégâts matériels	Dégâts aux surfaces vitrées			
1. Membres "Adultes travaillants" de la FSG dès 17 ans	20'000.00	37'500.00	64'922.20	43'860.00	589.15	40'559.20	2'275.10	209'705.65
2. Membres "Jeunesse" de la FSG jusqu'à 16 ans révolus Garçon/Fille (jeunesse), gymnastique enfantine, enfants de la gymnastique "parents et enfants"	0.00	0.00	4'835.95	6'926.20	1'446.80	16'597.80	187.85	29'994.60
Total des indemnités versées en 2024	20'000.00	37'500.00	69'758.15	50'786.20	2'035.95	57'157.00	2'462.95	239'700.25
Montants comparatifs								
Total des indemnités versées en 2023	0.00	87'500.00	80'683.75	56'893.84	2'885.65	64'281.75	1'881.60	294'126.59

STATISTIQUES

Accidents et bris de lunettes selon engins/disciplines

	Nombre de cas indemnisés sans décomptes supplémentaires					
	Accidents		Bris de lunettes		Total	
	lors de l'exercice	2023	2024	2023	2024	2023
SPORT DE MASSE						
Athlétisme						
Lancer	0	2	0	0	0	2
Saut	2	3	1	2	3	5
Courir	2	1	1	1	3	2
Divers	0	2	0	0	0	2
Jeux nationaux						
Agrès						
Saut	8	5	2	1	10	6
Sol	12	25	3	2	15	27
Trampoline	2	3	0	0	2	3
Barre fixe	5	5	1	0	6	5
Barres parallèles/asymétriques	12	13	1	2	13	15
Anneaux balançants	15	18	2	5	17	23
Combinaison d'agrès	1	1	0	0	1	1
Cheval-arçon	0	0	0	0	0	0
Roue vivante	0	2	1	0	1	2
Divers	4	2	0	2	4	4
Fit + Fun						
Tests de branche						
Aérobic	0	0	1	0	1	0
Gymnastique	4	2	2	0	6	2
Jeu	0	4	0	3	0	7
Unihockey	5	4	6	5	11	9
Handball	0	1	1	2	1	3
Indiaca	1	3	1	2	2	5
Balle à la corbeille	2	2	4	7	6	9
Balle au poing	3	5	8	8	11	13
Football	2	0	20	13	22	13
Basketball	3	1	4	7	7	8
Volleyball	8	12	24	32	32	44
Divers	17	29	38	37	55	66

	Accidents		Bris de lunettes		Total	
	lors de l'exercice	2023	2024	2023	2024	2023
SPORT ELITE						
Gymnastique artistique	0	1	0	0	0	1
Trampoline	0	0	0	0	0	0
Gymnastique rythmique	0	0	0	0	0	0
DIVERS						
MISE EN TRAIN	6	3	4	0	10	3
SPORTS D'HIVER	1	2	1	0	2	2
EXCURSION	2	1	2	2	4	3
CHEMIN	1	2	0	1	1	3
PARCOURS D'OBSTACLES	1	2	1	1	2	3
CIRCUIT	0	0	1	0	1	0
EXTERIEUR	2	0	2	0	4	0
SPORTS NAUTIQUES	0	0	1	0	1	0
VESTIAIRE	0	0	1	1	1	1
MANIFESTATION	0	2	5	3	5	5
DIVERS	21	16	19	12	40	28
	146	180	165	154	311	334

Accidents selon les engins/exercices de gymnastique et le type de blessure

STATISTIQUES

Nombre d'accidents indemnisés sans avenants et sans cas déclarés pour lesquels aucune prestation n'a été fournie (p. ex. LAA)	Tête	Colonne vertébrale	Clavicule	Omoplate	Poitrine	Côtes	Lombaires, dos	Ventre	Bassin	Bras	Articulation du coude	Main	Doigts	Jambe	Genou	Pied, cheville	Orteils	Yeux	Oreilles	Blessures internes	Dommages dentaires	Total 2024	Total 2023
SPORT DE MASSE																							
Athlétisme				1							1										8	4	
Gymnastique aux agrès	6	2	1	3		1	1		10	9	6	5	3	5	15	6	1				74	59	
Gymnastique			1											1							2	4	
Jeux	4	1	1	6		2		2	3	2	7	8	4	6	10		3			2	61	41	
Fit & Fun									1									1			2	2	
Test technique	1										1	1							1		2	2	
SPORT D'ÉLITE																							
Gymnastique artistique														1							1	0	
DIVERS																							
Échauffement											1												
Sports d'hiver									1			1								1	3	6	
Sortie de gym	1			1																1	1		
Course d'obstacles															1					1	2		
Plein air											1			1						2	1		
Événement associatif														1						1	2		
Chemin	1								1	2	1	3	2	1	1					3	0		
Divers	1					1			12	9	10	18	14	18	32	2	1	0	1	2	21		
Total 2024	14	4	2	11	0	3	2	2	0	17	14	17	14	12	17	32	8	5	1	0	5	180	
Total 2023	7	5	3	3	0	1	1	0	0	12	9	10	18	14	18	32	2	1	0	1	9		146

STATISTIQUES

Indemnités d'invalidité et de décès versées les derniers 10 ans

Remboursement lors de l'exercice		Année de l'accident	Montant
2024	Gymnastique de société, Chute sur la tête lors d'un saut périlleux arrière → décès	2024	20'000.-
	Gymnastique de société, Chute sur la tête, anneaux de balançoire, perte de l'odorat	2021	27'500.-
	Gymnastique de société, tête heurtée contre la structure d'une tente, lésion du parenchyme cérébral	2022	10'000.-
2023	Gymnastique de société, chute sur la tête, barre fixe, tétraplégie > Invalidité	2019	87'500.-
2022	Gymnastique de société, chut sur le dos, anneaux balançants, paraplégie	2022	175'000.-
2021	Gymnastique de société, chute sur la tête, barre fix, tétraplégie > invalidité	2019	87'500.-
	Gymnastique de société, chute sur la tête, anneaux balançants, perte de l'odorat	2017	3'500.-
	Gymnastique de société, chute saut, lésion du pied gauche > invalidité	2010	35'000.-
2020	Gymnastique de société, minitrampoline, saut périlleux double, tétraplégie > invalidité	2014	125'000.-
	Gymnastique de société, anneaux balançants, lésion du pied gauche > invalidité	1995	3'330.-
2019	Gymnastique de société, anneaux balançants, mauvaise réception, luxation ouverte articulation tibio-astragalienne, pied gauche > invalidité	2015	45'500.-
2018	Gymnastique de société, chute à la salle de gym, perte auditive à gauche > invalidité	2014	7'500.-
	Gymnastique de société, chute d'un camion (collection de papier), anosmie > invalidité	2009	5'000.-
	Semaine de randonnée à ski, décès suite à une avalanche	2017	40'000.-
2017	Semaine de randonnée à ski, décès suite à une avalanche	2017	40'000.-
	Semaine de randonnée à ski, décès suite à une avalanche	2017	40'000.-
	Semaine de randonnée à ski, décès suite à une avalanche	2017	40'000.-
2016	Gymnastique de société, anneaux balançants, lésion du pied > invalidité	2010	10'000.-
2015	Gymnastique de société, minitrampoline, saut périlleux double, tétraplégie > invalidité	2014	50'000.-
	Gymnastique de société, glissé d'un obstacle dans un bassin d'une profondeur de 80 cm, tétraplégie > invalidité	2014	175'000.-
	Fête fédérale de gym, événement de tempête > invalidité /cas mortel	2013	50'000.-
	Gymnastique de société, anneaux balançants, mauvaise réception, cheville supérieure > invalidité	2007	11'500.-

Bahnhofstrasse 38
CH-5000 Aarau

+41 62 837 82 00
svk@stv-fsg.ch
www.stv-fsg.ch/svk